

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 24
N° identifiant 2023-0115

Titre Modification du tableau des emplois

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ.
Annexe I - Modification du tableau des emplois permanents
Annexe II - Modification du tableau des emplois non permanents

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Mission Appui - Pilotage interne
------------------	--

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les modifications du tableau des emplois suivants, dont les crédits budgétaires correspondants sont prévus au Budget Primitif 2023.

1. Transformation des emplois permanents

Il s'agit d'opérer un ajustement du tableau des emplois de la Ville de Poitiers visant à prendre en compte des modifications liées aux besoins des services et à l'évolution des métiers exercés par les agentes et agents. Ceci nécessite l'actualisation du tableau des emplois budgétaires par la mise en concordance entre cadres d'emplois et métiers et/ou par une évolution de la quotité horaire hebdomadaire des emplois budgétaires. Ces modifications sont détaillées dans l'annexe I.

- Direction Éducation-Accueil périscolaire

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Éducation-Accueil Périscolaire, il est proposé pour l'ensemble des métiers de mettre en place une organisation alliant territorialisation et spécialisation en proposant une évolution de la chaîne hiérarchique tout en s'assurant de la réussite de cette mise en œuvre par la déclinaison d'un plan d'action sur plusieurs années.

En termes d'organisation, il s'agit de créer une strate d'encadrement de proximité pour chaque métier par école ou groupement d'école avec un Responsable pour l'accueil périscolaire (Raps), un responsable pour les agents d'accompagnement éducatif, sur un poste d'agent de maîtrise, un responsable pour les agents d'entretien, sur un poste d'agent de maîtrise.

Ainsi il est proposé :

- la transformation de 21 postes d'adjoints techniques (gardien-concierge) en agents de maîtrise
- la transformation d'un poste de catégorie A Éducateur de jeunes enfants à temps complet en un poste de catégorie A Attaché à temps complet
- la transformation d'un poste de catégorie C adjoint technique à 22 h 45 en un poste de catégorie C adjoint technique à temps complet
- la création de 15 postes d'agents de maîtrise responsables des agents d'accompagnement éducatif. La suppression des 15 postes d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) interviendra à la fin du processus de recrutement des responsables
- la création d'un poste de chargé d'études et de projets transversaux de catégorie A Attaché en temps complet
- les créations de 10 postes d'adjoints d'animation à temps non complet pour pérenniser les animatrices et animateurs périscolaires recrutés depuis plus de six ans dans la collectivité en qualité d'agent contractuel.

- Direction Culture-Patrimoine

Il est proposé la création de quatre postes d'adjoints du patrimoine à temps complet pour la pérennisation des médiateurs du Palais.

- Gestion centralisée

Il est proposé de transformer un poste ouvert à l'ensemble des grades de la catégorie A à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires) en un poste ouvert à l'ensemble des grades de la catégorie A à temps complet pour nécessité de service.

2. Suppression des emplois non-permanents

- Direction Éducation-Accueil périscolaire

Il est proposé de supprimer les dix postes de catégorie C ouverts au cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet suite à la création des dix postes permanents.

- Direction Culture-Patrimoine

Il est proposé la suppression des six postes de catégorie C à temps non complet suite à la création de postes permanents pour les médiateurs du Palais.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 23 mai 2023,

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver l'ajustement du tableau des emplois permanents, tels que présentés en annexe, au regard des éléments susvisés**
- **d'approuver l'ajustement du tableau des emplois non permanents, tels que présentés en annexe, au regard des éléments susvisés**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la Fonction publique territoriale (FPT)**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

Le nombre total d'emplois permanents pour la Ville de Poitiers évoluera de 954 à 984 et le nombre d'emplois non permanents évoluera de 403 à 387 postes.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	